

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de voix par procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTE : Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°5/2024**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt-quatre

Le 15 FEV. 2024

Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt-quatre

Bureau du courrier

**Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Pascale BONICEL, Bernard BOURSINHAC, Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIÈRE, Patrick GAYRARD, Gilbert GIRMA, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Éric MALHERBE, Philippe MARTIN, Jean-Pierre NEPTALI, Léon PERIER, Alain RAYNALDY, Benoît REVEL, David RODRIGUES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, Alain VIOLAC.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Marie-Hélène PRIVAT, Patrick HANNOYER (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lucie SALVIAC, Élixa GRÉGOIRE, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

**Secrétaire de séance :** Bernard BOURSINHAC**OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2024**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe transcrites à l'article L2312-1 du CGCT imposent aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires spécifiques, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, ce rapport comprend de plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou encore de temps de travail.

Le syndicat mixte emploie à ce jour, six agents dont deux titulaires, auxquels ont été confiées notamment les missions suivantes :

**1. L'activité des techniciens rivières :**

Le programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant est un outil de planification technique et financier d'actions d'entretien des rivières, défini sur une période prévisionnelle de 5 à 10 ans. Suite au volet consultation/concertation des acteurs (élus, partenaires techniques et financiers et représentants d'usagers) par le biais de questionnaires, réunions de commissions territoriales, rendez-vous individuels avec les communes et à la finalisation de l'état des lieux, le PPG cantalo-aveyronnais a été validé en 2019. Les travaux sont entrepris dans le cadre de ce programme depuis 2020.

Pour le secteur lozérien, comme indiqué par la délibération du 19 novembre 2021, le technicien rivière, avec l'appui d'une technicienne embauchée au titre d'un volontariat territorial en administration, finalise une phase de diagnostic/concertation pour élaborer un nouveau Plan pluriannuel de gestion.

## 2. Le Schéma d'aménagement et de Gestion des eaux, le Contrat de rivière et le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Lot

La Direction du SMLD et l'animation du Contrat de rivière sont assurés par un agent contractuel à temps complet, embauché depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015,

L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est assurée par un agent contractuel à temps complet depuis le 24 octobre 2022. Il sera appuyé en 2024 par le recrutement d'une stagiaire.

Le secrétariat comptable, comme indiqué par la délibération du 24 octobre 2023, est assuré par la mise à disposition par la commune de La Canourgue à raison de 4 heures/semaine.

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est le document qui permet à l'échelle du bassin versant (*Lot amont*) de définir de manière concertée un équilibre entre les différents usages de la ressource en eau pour la préserver tant dans sa quantité que dans sa qualité et de prévenir le risque inondation.

La mise en œuvre concrète du SAGE (outil de planification sur 10 ans ou plus) nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière (outil opérationnel du SAGE). Adopté à l'unanimité en Commission de planification et en Comité de rivière, celui-ci a été signé par les partenaires le 12 février 2020 pour une durée de cinq ans.

L'année 2024 sera dédiée, respectivement au bilan et à l'actualisation de l'état des lieux en vue du renouvellement du SAGE et du Contrat de rivière, avec la perspective d'intégration des bassins versants du *Dourdou de Conques* et du *Lot* du confluent de la *Truyère* au confluent du *Dourdou*, et, entre autres, le développement d'actions relatives à la résilience face aux changements climatiques.

- Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) Lot :

Les PAPI *Lot* ont été labellisés le 13 décembre 2018 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Certaines opérations doivent être portées par le SMLD qui a la compétence GEMAPI (voir délibération n°10/2019).

La mise en œuvre des PAPI nécessite un suivi administratif et technique assumée en régie. Dans le cadre de ces programmes, il est prévu de poursuivre les diagnostics de vulnérabilité du bâti par des mesures de mitigation par avenant. La pose de stations de mesure sur les *boraldes* pour améliorer l'anticipation des crues sur Espalion est en attente du dépôt de l'avenant prévu en 2024. Une opération de travaux est en cours d'étude au stade avant-projet dans la traversée de Mende.

- Appel à projets Educ'Eau :

Par délibération n°22/2022 du 17 novembre 2022, le Comité syndical a souhaité candidater à l'appel à projets « Educ'Eau » de l'Agence de l'eau. Le projet a été retenu pour un montant maximum de 23 974,92 €, financé à 80% par l'Agence de l'eau. L'opération sera réalisée avec l'appui du Réel/CPIE de Lozère, des collectivités (Commune et Communauté de communes), des établissements scolaires et fera intervenir des artistes et des associations locales.

## 3. Investissement

Les dépenses et recettes en 2023 s'élèvent respectivement à 287 728,86 € et 329 039,70 €, soit un résultat de 41 310,84 €.

## 4. Structure et gestion de la dette

Par délibération n°16/2021, le Comité syndical du Syndicat mixte Lot Dourdou a autorisé le renouvellement d'une ligne de trésorerie de 220 000 € permettant le préfinancement des opérations du Syndicat.

Il convient d'inscrire les dépenses et recettes à effectuer sur les opérations telles que résumées ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement du budget 2024.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire 2024.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 15 février 2024

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 14 février 2024

Le Président,

Éric PICARD



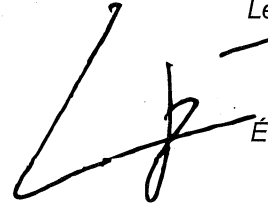
Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **15 FEV. 2024**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : [contact@sml.d.fr](mailto:contact@sml.d.fr)